

PARTIE 3 :

Travailler en équipe pour aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement

I. Repérer la problématique individuelle de l'élève en difficulté de comportement

1) S'ENTREtenir AVEC L'ÉLÈVE

«La verbalisation de l'élève, en situation d'échange, est un mode particulièrement privilégié permettant de connaître le fonctionnement de sa pensée et visant à ce que lui-même en prenne conscience.»

Michel Perraudeau, *La parole de l'élève : entretien et dialogue à l'école.*

Pour aider et accompagner l'élève en difficulté de comportement, l'enseignant ne peut pas se baser uniquement sur son intuition. L'entretien individuel avec l'élève est le moyen par lequel l'enseignant peut amener l'élève à reconnaître ses besoins et à formuler ses attentes. Il est le point de départ de la prise en charge de l'élève. Grâce à une relation de confiance entre l'enseignant et l'élève, l'élève prendra conscience de ses difficultés et recherchera les moyens et les ressources permettant le changement de son comportement.

L'entretien est une technique d'écoute, de repérage d'informations factuelles et de relances (questionnement, reformulation, silences).

Il est important que l'entretien se déroule dans un cadre spatial sécurisant pour l'élève. Ce choix doit porter sur l'aspect symbolique du lieu et respecter la confidentialité des échanges. Pour que l'entretien soit constructif, l'attitude de l'enseignant est primordiale. Il doit :

- être prêt à écouter l'élève sans porter de jugement, en tentant de comprendre pourquoi il se comporte de cette manière. L'écoute est un regard positif sur l'élève : l'enseignant accueille l'élève tel qu'il est en le mettant en confiance.
- laisser l'élève s'exprimer sans monopoliser la parole.
- être conscient que le changement ne sera pas immédiat et éviter les phrases du genre : «Je veux que tu changes de comportement dès le prochain cours!» ce qui oriente l'échange sur les solutions sans repérer la problématique de l'élève.
- apprendre à maîtriser sa réactivité. Quand le comportement de l'élève est agressif, l'enseignant doit rester calme. Il cherche aussi à comprendre quel message se cache derrière le comportement de l'élève.
- éviter de minimiser ou de dédramatiser la situation en ayant recours à la consolation. Cette attitude paternaliste doit être de courte durée, au risque de créer une dépendance affective qui rend l'élève passif.
- éviter de commencer l'entretien en critiquant le comportement de l'élève (exemple : «Ton comportement est inadmissible. Tu perturbes toute la classe!»). L'élève se retranchera dans sa position défensive et n'écouterà pas l'enseignant. Il est préférable d'aborder l'élève en ces termes : «Qu'est-ce qui se passe en ce moment?» Cette démarche favorise l'expression de l'élève et permet à l'enseignant de prendre de la distance par rapport aux difficultés de comportement de l'élève.
- éviter les questions qui commencent par «pourquoi». Elles sont culpabilisantes et appellent une justification. Il vaut mieux les remplacer par «comment» : «Comment peux-tu expliquer ton comportement aujourd'hui?»

L'entretien entre l'enseignant et l'élève n'est pas une conversation. Il vise à amener l'élève à prendre conscience de ses difficultés et à différencier les émotions des faits concrets.

Il est préférable de prendre des notes pendant ou/et après l'entretien pour pouvoir les utiliser lors des synthèses avec les parents et les autres personnels de l'établissement.

Fiche action :

Quelles questions peuvent être posées ?

- Qu'est-ce qui a pu déranger la classe dans ton comportement aujourd'hui ?
- Comment peux-tu expliquer ton comportement aujourd'hui ?
- Qu'est-ce qui se passe en ce moment ?
- A l'école, qu'est-ce qui te plaît le plus ? le moins ?
- Qu'est-ce qui est difficile / facile pour toi à l'école / au collège / au lycée ?
- Selon toi, qu'attend-on de toi à l'école / au collège / au lycée ?
- En as-tu parlé à tes parents, à l'infirmière, ... ?
- Crois-tu que quelque chose ou quelqu'un pourrait t'aider ?
- Je te propose de ... ? Qu'en penses-tu ?

L'enseignant peut également utiliser les grilles d'auto-évaluation du comportement proposées dans ce guide (annexe 3). Elles ont été élaborées à l'intention des élèves en fonction du lieu de scolarisation: école, collège, lycée.

Cette démarche permet d'identifier les problématiques qui peuvent être à l'origine des difficultés d'adaptation de l'élève aux exigences scolaires. Utilisées de façon régulière, ces grilles peuvent retracer l'évolution du comportement de l'élève (ses efforts, ses progrès).

2) COOPERER AVEC LES PARENTS D'ELEVES

Les parents et les enseignants œuvrent ensemble pour la réussite scolaire et l'épanouissement personnel de chaque élève. Les professionnels de l'éducation nationale accompagnent les parents et leurs enfants pour les rendre acteurs de cette réussite scolaire.



Impliquer les parents comme partenaires, c'est :

- leur permettre de prendre connaissance de la scolarité de leur enfant et leur garantir la possibilité d'être écoutés dans une totale discrétion,
- établir des relations de confiance avec les parents en les invitant régulièrement dans l'établissement, sans attendre l'émergence de problèmes,
- les associer à l'élaboration et la mise en œuvre des actions et des projets éducatifs de l'école ou de l'établissement scolaire,
- leur offrir la possibilité de participer activement dans les instances de l'école ou de l'établissement.

L'école a la responsabilité de mettre en place une relation de qualité avec les parents. L'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation. Le parent, premier éducateur de l'enfant a sa place en tant qu'interlocuteur quelle que soit sa situation. La circulaire ministérielle n° 2006-935 du 28 juillet 2006 précise que «le directeur d'école, le chef d'établissement et les enseignants veillent à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents.»

En début d'année, les parents doivent être informés des différentes modalités de rencontres avec les enseignants. Le directeur d'école dans le premier degré, le chef d'établissement dans le second degré sont tenus d'organiser au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les professeurs. Ces rencontres n'ont pas toujours le même objet et ne revêtent pas nécessairement la même forme :

rencontres individuelles de chaque parent avec chaque enseignant ou rencontres collectives. Au moins une fois par an, dans les collèges et lycées, une information sur l'orientation est assurée dans ce cadre, en tenant compte de l'âge de l'élève (Circulaire ministérielle n° 2006-137 du 25 août 2006).

Si les réunions collectives sont des temps forts dans les relations école-famille, d'autres moments d'échanges individuels doivent être engagés, si la situation de l'élève le nécessite. L'une des finalités de ce dialogue avec l'élève et ses parents est de définir le parcours d'accompagnement de l'élève en fixant avec eux les médiations pédagogiques et éducatives les plus adaptées à la problématique individuelle de l'enfant.

Fiche action :

Propositions de modalités de rencontres avec les familles

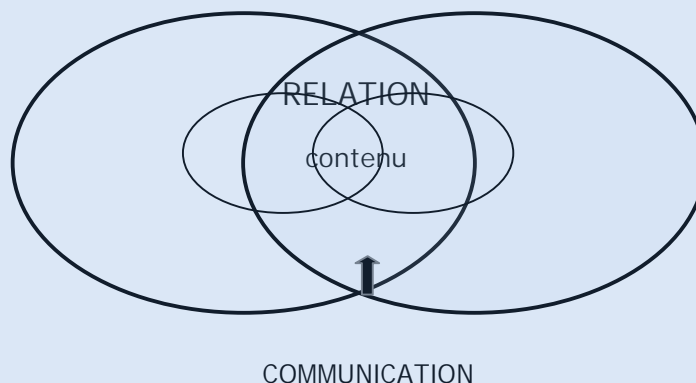
- les parents seront invités (et non convoqués) de façon courtoise en précisant l'objet de cette invitation (éviter les convocations rédigées au stylo rouge),
- l'entretien se déroulera de préférence dans un espace réservé, différent de celui de la classe (éviter la situation des parents assis aux pupitres des élèves),
- l'entretien ne devra pas être un « réquisitoire » contre l'élève ou une « enquête familiale », mais être un moment d'échanges afin de mieux comprendre l'enfant, et engager une collaboration efficace avec les familles (aide appropriée et suivi de l'élève). L'écoute des parents sera privilégiée, un climat de confiance réciproque devra être installé,
- les résultats aux évaluations, les travaux de l'élève, les compétences du livret personnel de compétences (points forts, points faibles) devront être évoqués afin de pouvoir déterminer les « leviers » qui orienteront les actions pédagogiques et éducatives en faveur de l'élève,
- à l'issue de l'entretien, des propositions seront formulées conjointement ; la programmation d'une prochaine rencontre pourra être fixée.
- selon le contexte, l'enseignant peut faire appel aux autres membres de l'équipe éducative pour apporter un autre éclairage. L'enfant pourra même assister à un moment de la rencontre.

Dans le dialogue avec les parents (annexe 4), l'enseignant agit en professionnel de l'éducation nationale : il répond aux questions des parents et conseille sur la scolarité de leur enfant en utilisant des outils concrets qui favorisent la lisibilité du parcours de l'élève et les différentes attentes selon les cycles (évaluations, bulletins, livret personnel de compétences).

Fiche action :

Contenu et relation : les deux niveaux de la communication

Une recherche d'Albert Mehrabian, professeur de psychologie à l'Université de Californie, a démontré que dans un discours destiné à persuader les participants, le contenu ne représente que 7% de la communication tandis que le non verbal, tout ce qui relève de la relation représente 93%: 38% pour la voix (timbre, hauteur, débit, volume) et 55% pour la gestuelle (postures, expressions faciales, mouvements). Ce que vous dites est subordonné à la façon dont vous le dites. La relation devance le contenu.



Conformément aux préconisations ministérielles, les établissements proposent des actions et des outils à destination des parents, à savoir :

- l'élaboration d'un livret d'accueil,
- la remise en main propre des bulletins scolaires,
- la généralisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

(TICE) comme outils de communication avec les parents d'élèves (cahiers de textes électroniques, sites internet de l'établissement,...),

- la formation des parents délégués à l'exercice de leurs fonctions au sein des instances représentatives de l'établissement,
- les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) signés par les parents et les élèves,
- l'accompagnement des parents lors des inscriptions,
- l'accompagnement des passages inter-cycles: école/collège, collège/lycée,
- des espaces de rencontres en appui de «la Mallette des parents» (BO n°29 du 22 juillet 2010),
- la mise en œuvre de dispositifs «Ouvrir l'école aux familles pour réussir l'intégration» (Circulaire ministérielle n°2009-095 du 28 juillet 2009),
- des remises de diplômes ou de prix.

L'outil de communication interne «Dialogue avec la famille» (annexe 4) permet de mener une coopération éducative efficace avec les parents d'élèves dans un souci de cohérence et de transparence. Les communications avec la famille (correspondances, comptes rendus des entretiens téléphoniques et des rencontres) figurent dans le dossier de suivi de l'élève qui est accessible à toutes les personnes ressources de l'établissement.

II. Identifier les partenaires internes pour la prise en charge des élèves en difficulté de comportement

Différentes personnes ressources de l'équipe éducative sont sollicitées pour comprendre et analyser la situation de l'élève :

1. sur le plan socio-familial (conditions de vie, rythmes de vie, activités extra-scolaires, loisirs, relations avec les parents et la fratrie, événements déstabilisants, comportement observé hors cadre scolaire) ;
2. sur le plan personnel (développement psycho-affectif, parcours scolaire, remédiations, aides proposées et mises en place)
3. sur le plan médical (problèmes de santé, handicap, suivi et prise en charge)

La mise en commun d'informations entre les enseignants et les personnes ressources est primordiale pour croiser les regards et évaluer la situation de l'élève.

Le cas échéant, il sera nécessaire de requérir les avis des partenaires extérieurs afin de mener une étude plus précise.

Les tableaux concernant les champs de compétences des personnes ressources de l'école et de l'établissement scolaire (annexe 5) précisent les rôles de chaque membre de l'équipe éducative dans le suivi des élèves en difficulté de comportement.

III. Agir en équipe pour assurer le suivi de l'élève en difficulté de comportement

1) AVEC LES PERSONNES RESSOURCES DE L'ÉCOLE ET DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

